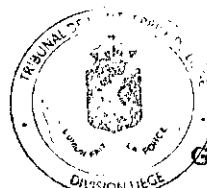


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24162073



04 NOV. 2024
Greffe

N° d'entreprise : **0402 258 010**

Nom

(en entier) : **Marché couvert de Battice**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **Place des Guillemins, 5/1A – 4000 Liège**

Objet de l'acte : Transfert de siège à compter du 28 octobre 2024 – Délégation de pouvoirs de signature – Pouvoirs

Extrait des décisions unanimes des administrateurs prises par écrit le 16 octobre 2024 :

Les administrateurs, à l'unanimité :

1. Délégation de pouvoirs de signature

DECIDENT d'octroyer à FABERFIN SRL une délégation de pouvoirs de signature prenant effet à dater du 1^{er} novembre 2024 en vue de permettre à cette dernière de signer, au nom et pour le compte de la société, les documents suivants :

-Les engagements et investissements de la société, en ce compris les crédits, pour un montant maximum de 50.000 EUR (ou l'équivalent en devise locale) par engagement, investissement ou crédit dans le cadre de la gestion journalière ;

-Tout document bancaire émis en vertu des obligations légales issues de réglementations telles que, de manière non-limitative, Markets in Financial Instruments Directive (Mifid), la Loi anti-blanchiment (AML), le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), ... ;

-Tout document permettant d'obtenir, de maintenir et de prouver le Legal Entity Identifier (LEI) ;

-Tout document bancaire d'ouverture de compte bancaire ;

-Toute déclaration de confidentialité (NDA) ;

-Toute offre, devis et/ou contrat de prestation de services à l'égard de tout prestataire ou fournisseur pour un montant de maximum 50.000 EUR (ou l'équivalent en devise locale).

PRECISENT, pour autant que de besoin, que la délégation de pouvoirs de signature accordée à FABERFIN SRL porte exclusivement sur les actes décrits ci-dessus.

La délégation de pouvoirs de signature accordée à FABERFIN SRL pourra être modifiée ou révoquée à tout moment par décision de l'organe d'administration.

FABERFIN SRL ne pourra en aucun cas procéder à une subdélégation des pouvoirs visés ci-dessus.

2. Transfert de siège

DECIDENT de procéder au transfert du siège de la société à l'adresse suivante, et ce à partir du 28 octobre 2024 :

-Rue des Guillemins 139/9, 4000 Liège.

3. Pouvoirs

DECIDENT de donner tout pouvoir à Madame Mathilde Boucquiau, Madame Charlotte Braillon, Madame Fiorella Lentini, ou à tout collaborateur/staff d'Ardent Invest SA pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge, et accomplir toutes les démarches auprès d'un guichet d'entreprises en vue de faire acter ce changement de siège social et de siège d'exploitation.

Mathilde BOUCQUIAU
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/11/2024 - Annexes du Moniteur belge